

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2022

L'An Deux Mil Vingt-deux, le quinze du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de MURON, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Madame Angélique LEROUGE, Maire

Étaient Présents : Mme LEROUGE Angélique, Mme VILLEMONT Christina, M. DUNCAN Patrick, Mme MANGEANT Rachel, M. BOUROUMEAU Christophe, M. SALOMON Xavier, Mme FERRAND Gaëlle, M. DUPRAT Henri, M. BOISSEAU Frédéric, M. FAYARD Jean-Claude, Mme BARBEAU Marlyse.

Absent(s) ayant donné procuration :

M. VERRIER Victor a donné procuration à M. DUNCAN Patrick

M. David BOSDEVEIX a donné procuration à M. FAYARD Jean-Claude

Absent(s) Excusé(s) : Mme AUDEBERT VILLEROY Marine, Mme BAUBRY Françoise

Absent(s) : /

Secrétaire de Séance : M. BOUROUMEAU Christophe

Date de convocation : 10 mars 2022

Ordre du Jour : Révision du PLU, Subventions aux associations, Création d'une régie de transport, Nomination d'un régisseur, convention VISON, Questions diverses.

Madame le Maire déclare l'ouverture de séance à 20h.

Elle demande si quelqu'un à des remarques sur le compte-rendu du conseil municipal du 14 décembre 2021. Aucune remarque.

Chacun procède à la signature du registre.

1) Révision du PLU

Madame le Maire souligne l'importance et l'urgence de réviser le PLU afin de maîtriser le développement de la commune. M FAYARD demande si une étude leur sera présentée. Madame le maire lui répond qu'il faudra de toute façon travailler en équipe. Il y aura une commission ainsi qu'une consultation publique, cela prend environ 3 à 4 ans pour réviser un PLU.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme sur l'intégralité du territoire communal,
- D'approuver les objectifs poursuivis par la révision du PLU tels que proposés ci-dessus par Madame le maire ;
- Que la concertation prévue par l'article L.103-2 du code de l'urbanisme pendant toute la durée de l'élaboration du projet avec les habitants, les associations locales et autres personnes concernées, sera mise en œuvre selon les modalités suivantes :
 - o Ouverture d'un registre en mairie destiné à recueillir les informations du public, ce registre sera consultable et disponible aux heures habituelles d'ouverture de la mairie ;
 - o La diffusion d'informations sur le PLU dans le bulletin municipal, sur le site internet de la mairie, par un affichage régulier en mairie,
 - o La tenue de réunions publiques aux grandes étapes de la procédure.

Le bilan de la concertation sera établi par délibération du conseil municipal, au plus tard, au moment de l'arrêt du projet de la révision du PLU.

- D'autoriser Madame le maire à solliciter l'état, en application de l'article L.132-15 du code de l'urbanisme, afin qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les frais matériels et d'études nécessaires à la révision du PLU, ainsi que toutes autres subventions ;

- D'inscrire les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision du PLU au budget de l'exercice 2022 en section d'investissement et qu'ils le seront en tant que besoin sur les exercices suivants ;
- De notifier conformément à l'article L ;132-11 du code de l'urbanisme la présente délibération :
 - o A Monsieur le Préfet du département de la Charente-Maritime
 - o Au Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine
 - o A Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Charente-Maritime
 - o Au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie
 - o Au Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
 - o Au Président de la Chambre de l'Agriculture
 - o Au Président de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, compétente en matière de transports urbains et de Programme Local de l'Habitat
 - o Au Président de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, chargé de l'élaboration, de la gestion et de l'approbation du SCoT

Elle sera aussi transmise pour information :

- o Aux maires des communes voisines
 - o Aux Présidents des EPCI voisins
 - o Aux directeurs du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine
 - o Au directeur de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
 - o Au directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière
- De solliciter l'association des services de l'Etat auprès de Monsieur le Préfet,
 - De consulter les personnes publiques associées notamment celles visées à l'article L.132-7, L.132-9, L.132-10 et L.132-12 du code de l'urbanisme au cours de la révision du PLU
 - D'afficher la présente délibération conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, pendant un mois en mairie et d'en insérer une mention dans un journal diffusé dans le département,
 - D'autoriser Madame le maire ou son représentant, à signer tout document administratif et comptable corroborant cette décision.

2) Subventions aux associations

Madame le maire propose de réitérer les subventions aux associations communales comme l'an passé en maintenant la 2^{ème} gratuité qui correspond à une valeur d'environ 350€. Cette gratuité a été et sera très apprécié surtout avec le nombre de manifestations prévues.

M FAYARD demande si cela convient à l'Entente Sportive Muron Genouillé.

Mme le maire dit qu'ils sont d'accord et qu'en plus ils ont droit à des prestations supplémentaires comme la tonte de la pelouse par un agent de la commune, l'achat de nouveaux filets de but et la peinture de ces derniers.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de verser la somme de 150 € ainsi que d'accorder deux gratuités de salle à l'A.P. E, le Club Harmonie, le Foyer Rural, <l'E.S.M. G (foot), Comités des Fêtes, et à VVF17

3) Création d'une régie de transport et Nomination d'un régisseur

Délibération reportée au prochain conseil → en attente d'un retour du service juridique de la CARO.

4) Convention VISON

M DUNCAN propose de créer un refuge pour les Visons à Muron : cousin des Putois mais plus petit, cet animal ne fait pas de dégâts (aux poules etc.) ; il est tellement discret qu'il a été considéré comme éteint dans les années 1970 au niveau mondial. Depuis quelques populations ont été trouvées en France, Espagne et des pays de l'Europe de l'est. Le nombre total de visons est inconnu, mais à Muron on en a un trouvé en 2006, et récemment un a été photographié sur la limite Muron/Tonnay-Charente et un a été capturé et marqué dans la Réserve de la Cabane de Moins. Le projet européen LifeVison sollicite un refuge pour les Visons sur le Coteau de l'Ile d'Albe, sur les parcelles de la Commune (6,7ha sur les 3900ha de Muron). On laisserait la végétation évoluer librement, sauf quelques coupes pour maintenir le point de vue, l'accès au point d'eau et un pare-feu ; ces actions sont prévues dans la Convention. Si la Commune souhaite initier de nouvelles actions de gestion on pourra les effectuer si les actions ne posent pas de problème pour la qualité de l'habitat des visons (ex. têtarder des arbres pour du bois de chauffe). Aucun changement des règles de chasser n'est demandé. La Convention prévoit que LifeVison (mené par la LPO) effectue des inventaires faune/flore qui enrichiraient nos connaissances ; en plus ces travaux seraient utiles pour un Atlas de la Biodiversité Communale si on décide d'en faire avec la CARO. Cette proposition a été présentée à la Commission environnement et hameaux, vu par M. Salomon et le Président de l'ACCA. M. Fayard souhaite qu'au-delà de cette action pour la protection d'une espèce emblématique on améliore les parcours de visite des Marais de Muron, pour aider habitants et visiteurs de mieux connaître notre patrimoine naturel. M. Duncan indique que ce travail a été commencé à la Commission environnement et se poursuivra.

M DUPRAT demande si une signalétique « zone de refuge » sera mis en place.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- ✓ De signer la convention avec la LPO pour l'établissement d'une Zone Refuge pour le Vison d'Europe au sein de la commune de Muron.

M DUNCAN remercie l'ensemble du conseil.

Questions diverses :

Commission bâtiment : commission bâtiment reportée. Bilan fait par une personne de la CARO. M FAYARD demande où en est l'étude pour l'école → il y a 3 projets mais pas de retour encore pour l'instant.

Culture : vrai succès pour la pièce de théâtre « les portes de Montreuil » du 12 mars → environ 50 personnes. La commune a offert le spectacle ainsi que les repas des acteurs. Le département a subventionné ce spectacle à hauteur de 50%.

Immobilier : M DUPRAT souhaiterait connaître les biens propres de la commune (parcelles, logements). M FAYARD demande comment sont classés les terrains de la zone artisanale et la manière de les acquérir. Il dit que les commerces avec de la publicité doivent être mis côté route départementale. Madame le maire leur annonce qu'une demande de construction de bureaux pour 900m² de bâti a été déposée en mairie. M DUPRAT, après vérification, leur dit qu'ils sont classés en UX mais qu'il y a une canalisation en biais qui est gênante sur toutes les parcelles. M FAYARD demande s'il est possible de construire autour de cette canalisation. Mme le maire lui répond qu'il faut laisser 6 mètres de chaque côté. M BOUROUMEAU dit que des dalles de répartition peuvent être installées si GRT GAZ l'accepte. M SALOMON dit qu'ils l'ont bien modifiée sous la route. M BOUROUMEAU dit qu'à une certaine période, ils mettaient des dalles de béton, le mieux serait de rencontrer un responsable de GRT GAZ à Surgères pour voir ce qui est possible de faire.

M DUPRAT dit que puisque cette a un potentiel agricole, il serait bien d'installer des panneaux photovoltaïques. M BOUROUMEAU lui répond que c'est certainement impossible aussi.

Secrétariat médical : M FAYARD souhaite connaître l'avancée de ce projet → une personne a effectué un essai vendredi dernier, le poste serait à pourvoir début mai.

Dossier agent en disponibilité : M FAYARD demande où la commune en est de ce dossier. Mme le Maire dit qu'un dossier de retraite est en cours, c'est un dossier compliqué car l'agent a fait plusieurs fois appels. Elle trouve dommage que la commune ait perdu 40 000€ dû à la mauvaise gestion de son dossier auprès de l'assurance pour le maintien de salaire des agents. M FAYARD trouve que ce n'est pas normal que tout repose sur une personne.

Budget 2022 : Budget est en cours → énorme travail de préparation car de nombreuses mauvaises imputations ont été faites. Elle souligne l'importance de demander plusieurs devis afin de mettre les entreprises en concurrence afin d'optimiser les coûts

La mise en place du RIFSEEP va augmenter la masse salariale. De plus, un recrutement d'un directeur adjoint au CLSH a été primordial car l'agent à ce poste n'avait plus son diplôme depuis plusieurs années. M FAYARD dit qu'il s'agit d'une faute grave et que dans le privé ça ne serait pas toléré.

Collecte Ukraine : Mme le Maire remercie les muronnais pour leurs générosités. Les dons ont été apportés ce jour à Rochefort et 3 semi-remorques partaient pour l'Ukraine. Ils n'ont pas pu prendre les couvertures car il n'y avait plus de place.

M DUNCAN dit que la commune peut proposer le logement de la gendarmerie si nécessaire. Mme le maire dit qu'ils privilégient les endroits où il y a déjà des familles ukrainiennes. M FAYARD annonce qu'une personne de la commune parle le russe.

Mme le maire souligne le courage des ukrainiens.

Conseil des jeunes : 11 jeunes y participent, ils ont pleins d'idées réalisables et les mêmes préoccupations que les adultes comme la sécurité, l'incivisme, l'environnement. Ils ont remonté qu'il n'y a pas beaucoup d'activité sur la commune et souhaitent la création d'un skate park. Les jeunes de l'Ile d'Albe se sentent encore plus isolés. M FAYARD dit que dans le passé il y avait pleins d'activités (billard, baby-foot, activités sportives). M DUNCAN et Mr DUPRAT ont trouvé l'ambiance très sympathique et créative.

Madame le maire donne la parole au public :

Un couple d'administrés demande si le lotissement et la construction de logements PMR (personne à mobilité réduite) sont toujours d'actualité. Mme le maire répond que c'est un projet mais qu'aucune date n'est retenue.

Une administrée demande si une subvention va être versée à la bibliothèque car elle n'a pas été citée lors de la délibération pour les subventions. Mme le maire lui répond que ce n'est pas la même somme qui lui est allouée et qu'elle sera prise au moment du budget.

Elle fait aussi remarquer qu'un stop à l'Ile d'Albe a été posé après la ligne blanche sur un poteau électrique et que du coup cela ne sert à rien. Mme le maire répond que c'est certainement le département qui l'a installé. Elle demande si le lotissement est prévu à l'Ile d'Albe car il y a déjà un panneau d'un constructeur. Mme le maire lui répond que le permis d'aménager n'est pas encore accordé.

M BOUROUMEAU remonte son mécontentement sur la lenteur des actions comme le changement du panneau de la place et la taille des arbres devant l'église mais aussi la décision d'installer le marché devant l'église. Mme le maire lui répond que la commune est en attente de plusieurs devis et que les conseillers municipaux peuvent aussi demander des devis auprès des entreprises, quant au marché il s'agit d'un essai.

M DUPRAT fait remarquer que des gouttières sur une habitation rue de la forge ne jointent pas et qu'il faudrait prévenir les propriétaires car très désagréable en temps de pluie pour les piétons.

Clôture de la séance à 21h43

